

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 99-0624/PR/MEFPCP approuvant la liste des attributaires des logements de la Cité Cheick Osman ayant remboursé le prix de leur logement.

n° 99-0624/PR/MEFPCP

**Ministère**

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Date de publication**

9 novembre 1999

**Numéro JO**

n° 19 du 16/10/1999

**Date du numéro**

16 octobre 1999

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU:** Ea constitution du 15 septembre 1992 : SN Re Re PP re Ne ea enres PAR ren à VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement : VU Le décret n°85-109/PRE du 19 novembre 1985 définissant les conditions de ventes des 298 logements de Balbala modifié par le décret n°99-0127/PR/MEFPCP du 14 août 1999 : Sur proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification. Chargé de la Privatisation : Le Conseil des Ministres entendu en sa Séance du 05 octobre 1999.

### TEXTE INTÉGRAL

**Article 1er**

Est approuvée la liste des attributaires de logements de la Cité Cheick Osman qui ont remboursé le prix de leur maison: Le numéro du logement, la date d'affectation, la date du premier et dernier précompte figurent dans le tableau joint en annexe.

**Article 2**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.